



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante et unième session

Macao SAR, République populaire de Chine, 8-13 avril 2019

TABLEAUX PROPOSÉS SUR LES EXEMPLES DE PRODUITS REPRESENTATIFS POUR LES GROUPES DE PRODUITS DANS LES DIFFERENTS TYPES DANS LA CLASSE C – PRODUITS PRIMAIRES DESTINÉS À LA CONSOMMATION ANIMAL ET CLASSE D – PRODUITS ALIMENTAIRES D'ORIGINE VÉGÉTALE

(Pour inclusion dans les *Principes et directives pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits (CXG 84-2012)*)

(À L'ÉTAPE 3)

Observations soumises à l'étape 3 en réponse à CL 2019/03-PR par le Canada, l'Égypte et le Ghana

Canada

GÉNÉRALITÉS

- La pratique adoptée par le CCPR dans la révision de la classification est de maintenir la révision des groupes de produits (par ex. groupes des produits de fruits, groupes de produits des légumes, etc.) dans l'attente de la compilation finale des groupes de produits affiliés ainsi que des tableaux correspondants sur les exemples de produits représentatifs pour inclusion dans la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* et Les *Principes et directives pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits* respectivement.

ÉTAT ACTUEL :

- Le groupe de travail électronique (GTE) sur la révision de la classification a proposé les exemples suivants pour la sélection des produits représentatifs pour la Classe C – Produits primaires destinés à la consommation animale et la Classe D – Produits alimentaires transformés d'origine végétale basés sur (i) le mandat de référence (TOR) est accepté par le CCPR50 pour la révision des deux classes ; et (ii) la discussion, conclusions et recommandations fournies sans les points 7(a-c) de l'ordre du jour.
- L'Annexe I de CX/PR 19/51/9 comprend les exemples proposés pour la sélection des produits représentatifs pour les groupes et les sous-groupes pour la Classe C, Type 11.
- L'Annexe II de CX/PR 19/51/9 comprend les exemples proposés pour la sélection des produits représentatifs pour les groupes et les sous-groupes pour la Classe D.
- Il n'était pas possible d'établir des produits représentatifs pour tous les groupes / sous-groupes dans les différents types à la suite de la diversité des produits dans divers groupes/sous-groupes.

CCPR est invité à examiner les propositions pour les exemples des produits représentatifs pour la classe révisée C (Annexe I) et la Classe D (Annexe II). Une telle considération devrait prendre en compte les conclusions et recommandations en relation à la révision de ces classes et les propositions pour le transfert des produits transformés de la Classe D à la Classe C dans les documents de travail pertinents sous les points 7(a-c) de l'ordre du jour.

Position du Canada sur les exemples proposés des produits représentatifs pour les groupes de produits dans la Classe C (Produits primaires destinés à la consommation animale) et la Classe D (Produits alimentaires transformés d'origine végétale)

- En tant que membre du groupe de travail électronique sur la révision de la classification, le Canada a formulé des observations par le biais du présent groupe de travail sur le développement d'exemples des produits représentatifs pour la Classe C et la Classe D.

- Le Canada souscrit aux exemples des produits représentatifs pour les différents sous-groupes dans le groupe 050 (Aliments pour animaux à base de légumes) et Groupe 051 ((Grains céréaliers et graminées (y compris les pseudo-céréales) destinés à l'alimentation animale)). Le Canada soutient la création d'un sous-groupe distinct 051D pour les graminées avec des exemples des cultures représentatives à déterminer si cette proposition pour un nouveau sous-groupe est acceptée par le CCPR. Le Canada est d'accord sur le fait qu'il n'est pas possible de proposer des produits représentatifs pour le Groupe 052 (Divers aliments pour animaux). Compte tenu de la nature du groupe, il existe une large gamme de culture dans ce groupe et aucun produit unique ne peut être considéré comme représentatif du groupe entier.
- Le Canada a souscrit aux exemples des produits représentatifs pour la Classe D, Type 12 Produits secondaires destinés à la consommation humaine d'origine végétale. Pour ces groupes, pour lesquels aucun exemple de produits n'est proposé le Canada souscrit au fait que ces groupes contiennent une large gamme de produits de sorte qu'aucun produit unique n'est représentatif du groupe.

Égypte

L'Égypte souscrit à la classification mentionnée dans les documents suivants :

Document no. CL 2019/03-PR relaté à : Révision de la Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale (CXM 4-1989), tableaux proposés sur les exemples de produits représentatifs pour les groupes de produits dans les différents types dans la Classe C – Produits primaires destinés à la consommation animale et la Classe D – Produits alimentaires d'origine végétale (Pour inclusion dans les Principes et directives pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits (CXG 84-2012)) Requête pour observations à l'étape 3.

Ghana

Position : Nous proposons que le produit représentatif pour le sous-groupe 050A – Produits à base de légumineuses fourragères à teneur élevée en eau (fourrage vert) soit amendé comme suit "Fève, Fourrage et Pois, tiges" pour donner la possibilité de la sélection ou soit fève, fourrage ou pois, vin en tant que produit représentatif selon le produit en question.

Justification : Les critères autorisent la flexibilité de l'établissement des tolérances des sous-groupes.